

### Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la tenue de cet événement. Ces remerciements s'adressent d'abord à Ryerson Christie, Elizabeth Dauphinee, Kyle Grayson, qui tout en agissant à titre de rapporteurs, ont su participer de façon critique et originale aux discussions. Il convient aussi de souligner l'excellent travail d'organisation et de gestion de Louisa Garib, Heather Chesnutt et de Sarah Whitaker, toutes trois du *York Centre for International and Security Studies*. Enfin, cet événement n'aura pu avoir lieu sans l'appui financier du *Centre canadien pour le développement de la politique étrangère* (CCDPE), ainsi que du *Forum sur la sécurité et la défense* (FSD) du Ministère de la Défense nationale. Je souhaite en particulier adresser mes remerciements à M. Steven Lee et Hughes Simard (CCDPE) et MM. Kevin Phillips et Amadou Sy (FSD).

Plusieurs mesures adoptées par le gouvernement des États-Unis au cours des dernières années s'inscrivent dans deux axes majeurs, puisqu'elles visent précisément à faire face à ces menaces. Le projet de loi sur l'armement est le programme le plus connu en ce domaine, mais il est loin d'être le seul. De nombreuses mesures de nature législative, organisationnelle, opérationnelle et technologique ont été adoptées pour contrer notamment le terrorisme, la criminalité transnationale et les attaques informatiques.

Compte tenu de la densité des échanges et du haut niveau d'intégration avec les États-Unis, il y a lieu de s'interroger sur les conséquences possibles, au Canada, de cette réorientation des préoccupations de sécurité américaines. À priori, on peut diviser ces conséquences en deux catégories générales. D'une part, le Canada peut subir directement ou indirectement les conséquences d'une agression dirigée contre les États-Unis, ce que certains ont qualifié de risque « d'exportation de la menace » vers le Canada. D'autre part, le territoire canadien peut servir de base ou de sanctuaire à des groupes ou agents étrangers cherchant à opérer aux États-Unis. C'est cette seconde perception qui semble dominer au sein de la communauté de défense américaine, où l'on considère parfois que « le Canada fait partie du problème ».

Les spéculations sur le risque d'attentat terroriste mené avec des armes de destruction massive ou d'attaque de missile lancée par un « État partie » donnent évidemment lieu à nombre de scénarios pessimistes. D'aucun ne manqueront pas de remettre en question la plausibilité de ces spéculations et, de façon plus générale, l'existence même des menaces évoquées pour justifier la mise en œuvre des programmes associés au *Homeland Defense*. Il s'agit d'un questionnement pertinent, mais, dans une perspective strictement canadienne, il importe surtout

<sup>1</sup> C'est à dessein que le terme américain « defense » est utilisé ici, de préférence à « défense », tel qu'on l'emploie au Canada.